

Eustache Deschamps

(1346-1406)

L'Art de dictier

(1392)

Il aurait écrit 80 000 vers. Né à Vertus, quatre lieues d'Épernay. Ses amis l'appelaient Deschamps, car il avait maison de campagne. On le surnommait aussi Morel, à cause d'un teint basané. Morel, signifiant : noirâtre, mal rasé, maure. « *Gros visape as, tu es noir et hallez* ». Connut quatre rois, Philippe le Hardi, Jean II le Bon, Charles V, Charles VI. Il fit ses études à Orléans, entreprit de longues courses outre-mer : Syrie Palestine, Égypte, fut prisonnier des Sarrasins. De retour au pays, est nommé huissier d'armes, gouverneur du château de Fismes, bailli de Senlis. Meurt soit en 1406, soit en 1422. Sa femme était grondeuse, son fils Gilles ou Gillet eut un certain renom comme docteur en théologie.

Ci commence l'art de dictier et de fère chançons, balades, virelais et ron-deaulx, et comment anciennement nul ne osoit apprendre les sept ars libéraux ci-après declares, se il n'estoit noble.

Entre les sept ars et sciences par lesquelles ce présent monde est gouverné, et qui sont appellez ars libéraux, pour ce que anciennement nul, se il n'estoit libéral, c'est-à-dire fils de noble homme, et atrait de noble lignie, n'osoit aprandre aucun d'iceulsars, c'estassavoir : *Gramaire, Logique, Réthorique, Géométrie, Arismétique, Musique et Astronomie*. Lesquelz ars trouva du tiers aage du monde, et au temps de Habraham, Zoroastres, qui régnoit en Batterie; et pour ce est le premier et principal art *Gramaire*, par lequel l'en vient et aprant tous les autres ars par les figures des lettres de A, B, C que les enfans aprannent premièrement, et par lesquelz aprandre et sçavoir l'en puet venir à toute science, et monter de la plus petite lettre jusques à la plus haulte.

Logique est après, une science d'arguer choses faintes et subtiles, coulourées de faulx argumens, pour discerner et mieulx congnoistre la vérité des choses entre le faulx et le voir, et qui rent l'omme plus subtil en parole, et plus habille entre les autres.

Réthorique est science de parler droicement, et a quatre parties en soy à lui ramenées, toutes appliquées à son nom, car tout bon réthoricien doit parler et dire ce qu'il veult monstrier, saigement, brièvement, substancieusement et hardiement.

DE GÉOMÉTRIE

Géométrie est science de mesurer et faire par proporcion la taille des pierres et des merriens, et la perfection des tours rondes et quarrées; de faire et édifier les chasteaulx, salles et maisons pour habiter; les clochiers et autres édifices en ront, en triangle et en quarreure, et les mener droit sanz boce jusques à leur perfection; faire tonneaulx et autres vaisseaulx de certaines pièces, longueur et grosseur, et

aucunefois cornus, comme sont les baingnouères et autres vaisseaulx par contrainte de cercles, de certaines pongnies, par les lieures des osiers; faire nez et galées en mer. Et cest art s'applique aux fevres, charpentiers et maçons, ausquelz, se ilz sont bons ouvriers de leurs mestiers, il fault comprendre et avoir en ymaginacion de leur pensée toute la fourme et la perfection d'un chastel, d'une maison, d'un grant vaissel et des circonstances, avant que il soit commencé, et faire la forme et mesure de chascune pierre, et ainsi des autres.

DE ARISMÉTIQUE

Arismétique est science de gecter et compter par le nombre de angorisme et autre nombre commun, et de mesurer et arpenter les terres, les boys et choses semblables pour sçavoir la haulteur des choses en alant vers le ciel; la largeur des eaues et des rivières, la parfondeur des puis et des concaves de la terre; de sçavoir les heures, les temps, les minutes, et les momens pour sçavoir le commencement des jours et des nuis, des sepmaines, des moys et des ans; pour venir au gran. miliaire et sçavoir par ce nombre, en querculant, la révolucion des temps et congnoistre le cours du souleil et de la lune, et du zodiaque; sçavoir la manière du poys et de la loy des monnoyes tant en or comme en argent, les dragmes, caras, demi-dragmes et les empirances. Et à venir par gecter et compter en montant et multipliant son nombre de la plus petite somme jusques à la plus grande et haultet Et pour congnoistre selon les espaces des charpenteries, à veoir les cours des toiz par un discours seulement, quans milliers de clou et de late et d'étiulle il aura sur un toit, et ainsi des autres choses en ce cas. Et cest art appartient assez sçavoir aux monnoyers et changeurs, et si fait-il bien aux astronomiens pour les jugemens de leur science.

DE ASTRONOMIE

Astronomie est une science de la congnoissance des estoilles et des sept planectes erratiques et principales; c'estassavoir : Mars, Mercurius, Saturnus, Jupiter, Sol et Luna; de leurs influences et disposicions selon leurs qualitez et conjunctions en divers signes, et leurs oppositions, pour jugier des inclinacions naturelles des hommes selon leur nativité, et aussi des fertilité ou stérilité des terres et des fruis, des champs; et des froiz, des sentez et maladies des gens et des bestes; de sçavoir le compost du souleil et de la lune; de partir les ans et trouver les bisextes et les conjunctions des lunes pour ordonner leurs saingnies, et les temps de prandre médecine, et autres choses qui de ce se despendent.

DE MUSIQUE

Musique est la derrenière science, ainsis comme la médecine des sept ars; car quant le couraige et l'esperit des créatures ententives aux autres ars dessus déclairrez, sont lassez et ennuyez de leurs labours, musique, par la douçour de sa science et la mélodie de sa voix, leur chante par ses six notes tierçoyées, quintes et doublées, ses chans délectables et plaisans, lesquelz elle fait aucunefois en orgues et chalu-meaux par soufflement de bouche et touchement de doiz; autrefois en harpe, en rebebe, en vielle, en douçaine, en sons de tabours, en fleuthes et autres instrumens

musicans, tant que par sa mélodie délectable les cuers et esperis de ceuls qui auxdiz ars, par pensée, ymaginacion et labours de bras estoient traveilliez, pesans et ennuiez, sont médecinez et recréez, et plus habiles après à estudier et labourer aux autres six ars dessus nommez. Et est à sçavoir que nous avons deux musiques, dont l'une est artificiele et l'autre est naturele. L'artificiele est celle dont dessus est faicte mencion; et est appellée artificiele de son art; car par ses six notes qui sont appellées *us, ré, my, fa, sol, la*, l'en puet aprendre à chanter, acorder, doubler, quintoyer, tierçoier, tenir, deschanter par figure de notes, par clefs, et par lignes, le plus rude homme du monde; ou au moins tant faire, que, supposé ore qu'il n'eust pas la voix habile pour chanter ou bien acorder, sçaroit-il et pourroit congnoistre les accors ou discors avecques tout l'art d'icelle science, par laquelle, et les notes dessus dictes l'en acorde et donne l'en son divers aux aciers, aux fers, aux boys et aux métaulx, par diverses infusions interposées d'estain, de plomb, d'arain et de cuivre, si comme il puet apparoir ès sons des cloches mises en divers orloges, lesqueles par le touchement des marteaulx donnent sons acordable selon lesdictes six notes, proférans les séquentes et autres choses des chans de sainte Église. Et ainsi puet estre entendu des autres instrumens des voix comme rebebes, guiternes, vielles et psaltérions, par la diversité des tailles, la nature des cordes et le touchement des doiz et des fleutes et haulx instrumens semblables avecques le vent de la bouche qui baillié leur est.

L'autre musique est appellée naturele pour ce qu'elle ne puet estre aprinse à nul se son propre couraige naturellement ne s'i applique. Et est une musique de bouche en proférant paroules métrifiées, aucunefoiz en laiz, autrefoiz en balades, autrefoiz en rondeaulx cengles et doubles, et en chançons *baladées*, qui sont ainsi appellées pour ce que le refrain d'une balade sert tousjours par manière de rubriche à la fin de chascune couple d'icelle, et la chançon baladée de trois vers doubles a tousjours, par différence des balades, son refrain et rebriche au commencement, que aucuns appellent du temps présent *virelays*. Et jà soit ce que ceste musique naturele se face de volonté amoureuse à la louenge des dames, et en autres manières, selon les matères et le sentement de ceuls qui en ceste musique s'appliquent, et que les faiseurs d'icelle ne saichent pas communément la musique artificiele, ne donner chant par art de notes à ce qu'ilz font, toutesvoies est appellée musique ceste science naturele, pour ce que les diz et chançons par eulx faiz, ou les livres métrifiéz, se lisent de bouche, et profèrent par voix non pas chantable, tant que les douces paroles ainsis faictes et recordées par voix, plaisant aux escoutans qui les oyent, si que au puy d'amours, anciennement et encores acoustumez en pluseurs villes et citez des païs et royaumes du monde.

Ceuls qui avoient et ont acoustumé de faire en ceste musique naturele serventois de Nostre-Dame, chançons royaulx, pastourelles, balades et rondeaulx, portoient chascun ce que fait avoit devant le prince du puy, et le recordoit par cuer, et ce recort estoit appellé en disant, après qu'ilz avoient chanté leur chançon devant le prince, pour ce que néant plus que l'en pourroit proférer le chant de musique, sanz la bouche ouvrir, néant plus pourroit l'en proférer ceste musique naturele sanz voix et sanz donner son et pause aux dictes qui faiz en sont.

Et aussi ces deux musiques sont si consonans l'une avecques l'autre, que chascune puet bien estre appellée musique, pour la douceur tant du chant comme des paroles qui toutes sont prononcées et pointoyées par douçour de voix et ouver-

ture de bouche; et est de ces deux ainsis comme un mariage en conjunction de science, par les chans qui sont plus anobliz et mieux séans par la parole et faconde des diz qu'elle ne seroit seule de soy. Et semblablement les chançons natureles sont délectables et embellies par la mélodie, et les teneurs, trebles et contreteneurs du chant de la musique artificiele. Et néantmoins est chascune de ces deux plaisant à ouïr par soy. Et se puet l'une chanter par voix et par art, sanz parole; et aussis les diz des chançons se puent souventefoiz recorder en pluseurs lieux où ilz sont moult volentiers oïs, où le chant de la musique artificiele n'aroit pas tousjours lieu, comme entre seigneurs et dames estans à leur privé et secrètement, où la musique naturele se puet dire et recorder par un homme seul, de bouche, ou lire aucun livre de ces choses plaisans devant un malade, et autres cas semblables, où le chant musicant n'aroit point lieu pour la haulteur d'icellui, et la triplicité des voix pour les teneurs et contreteneurs necessaires à ycellui chant proférer par deux ou trois personnes pour la perfection dudit chant.

Et de ceste musique naturele, et comment homme depuis qu'il se met naturellement à ce faire, ce que nul tant fust saiges le maistre ne le disciple ne lui sçauroit aprandre se de son propre et naturel mouvement ne se faisoit, vueil-je traictier principalement, en baillant et enseignant un petit de règle ci-après déclarée à ceuls qui nature aura encliné, ou enclinera à ceste naturele musique; afin que ilz saichent congnoistre les façons et couples des lais, la manière des balades, chançons et rondeaulx en pluseurs et diverses manières; quelz lettres sont les voieulz, et queles les liquides et les consonans; et comment en métrifiant deux voieulx ensuians l'un l'autre menguent la moitié d'une silabe; quelles rymes sont consonans et quelles léonimes, et queles équivoques; par quantes manières se puent faire balades et de quans vers, et comment elles se puent copper.

Et premièrement pour avoir l'introduction de ce que dit est, je commenceray à la déclaracion des voieulz en la manière qui s'ensuit. C'estassavoir que nous avons cinq voyeulx principaulx *a, e, i, o* et *u*. Et sont diz voyeulx pour ce que sanz yceulx ou aucun d'eulx ne se peut former voix ne sillabe de lettre, ne mot que l'en peust prononcer ne proférer à nul vray entendement. Et entre ces cinq voyeux en *y* a deux, c'estassavoir *e* et *u*, qui se mectent bien ensemble, ainsi comme *Julien, Vivien*, ou ainsi comme *Jacob* et *Vates*.

Item les liquides sont *b, c, d, f, g, h, l, m, n, p, q, r, s, t, x, y, z*. Et n'est pas *h* proprement lettre, mais n'est que une aspiration sonnante selon la manière des noms, ainsi comme se on vouloit drie *hannequin* ou *hannote*, qui sanz ladicté *h* n'aroit pas son plain son, ainçois diroit-on *annequin* et *annote*. Et desdictes liquides les unes sont consonans, les autres demi-voyeux, et les autres mates, qui donnent pou ou néant de son. Et sont les six demi-voyeux, *s, l, m, n, r* et *x*; et sont appelez demi-voyeux pour ce que ilz commencent en voyeul et terminent par eulx-meismes. Item les neuf lettres muèles, et qui point ne donnent de son ne de fin en sillabe, se trop po non, sont neuf. C'estassavoir *b, c, d, f, g, h, p, q, t*, lesquelles souvent très pou au regart des autres lettres *z* et *x* ont double consonant et font leur posicion si comme : *dixit* et *Gaza*, et sont lesdictes liquides comme : *l, m, n, r*, qui font la sillabe briève si comme est : *Ysabel, Marion, Jehan, Robert* et *eureux*; et par ceste règle puet estre congneu en brief ce qui est voyeul, demi-voyeul, liquide, sonnante et muèles des lettres de l'*a, b, c*, par lesquelles tout langaige latin et françois est escript et proféré. Or sera dit et escript cy-après la façon des balades;

et premièrement est assavoir que il est balade de huit vers dont la rubrique est pareille en ryme au ver antesequent, et toutefois que le derrain mot du premier ver de la balade est de trois sillabes, il doit estre de onze piez, si comme il sera veu par exemple cy-après, et se le derrenier mot du second ver n'a que une ou deux sillabes, ledit ver sera de dix piez; et se il y a aucun ver coppé qui soit de cinq piez, celui qui vient après doit estre de dix. Exemple sur ce que dit est :

BALADE DE HUIT VERS COUPPEZ

*Je hez mes jours et ma vie dolente,
Et si maudis l'eure que je fu nez;
Et à la mort humblement me présente
Pour les tourmens dont je suy fortunez;
Je hez ma concepcion,
Et si maudi ma constellacion,
Où fortune me fist naistre premier,
Quant je me voy de touz maulx prisonnier.*

Et est ceste balade *léonime* par ce qu'en chascun ver elle emporte sillabe entière, aussi comme *dolente* et *présente*; *concepcion* et *constellacion*.

AUTRE BALADE

*De tous les biens temporelz de ce monde
Ne se doit nulz roys ne sires clamer,
Puisque telz sont que fortune suronde,
Qui par son droit les puet touldre ou embler;
Le plus puissant puet l'autre désertes,
Si qu'il n'est roy, duc, n'empereur de Romme,
Qui en terre puist vray tiltre occuper,
Ne dire sien, fors que le sens de l'omme.*

Ceste balade est moitié *léonime* et moitié *sonant*, si comme il appert par *monde*, par *onde*, par *homme*, par *Romme*, qui sont plaines sillabes et entières. Et les autres sonans tant seulement, où il n'a point entière sillabe, si comme : *clamer* et *oster*, où il n'a que demie sillabe, ou si comme seroit *présentement* et *innocent*. Et ainsi ès cas semblables puet estre congneu qui est *léonime* ou *sonnant*.

EXEMPLE DE BALADE DE NEUF VERS TOUTE LÉONYME

*Vous qui avez pour passer vostre vie,
Qui chascun jour ne fait que defenir,
Vous vivez frans, sanz viande ravie.
Se du vostre vous povez maintenir,
Or vous vueilliez du serf lieu tenir,
Où pluseurs par convoitise
Ont perdu corps, esperit et franchise;
C'est de servir autrui, dont je me lasse.
Vieillesce vient, guerdon fault, temps se passe.*

EXEMPLE DE BALADE DE DIX VERS DE DIX ET ONZE SILLABES

Et se doit-on tousjours garder, en faisant balade qui puet, que les vers ne soient pas de mesmes piez, mais doivent estre de neuf ou de dix, de sept ou de huit ou de neuf, selon ce qu'il plaist au faiseur sanz les faire touz égaulx, car la balade n'en est pas si plaisant ne de si bonne façon.

AUTRE BALADE

*Pour quoy fina par venin Alixandre,
Qui si puissans fut et si fortunez
Que le monde soubmist en aage tendre,
Et commença quinzeans puis qu'il fut nez
A conquérir; comment fut destinez
Cilz qui conquist Ynde; ce fut Pompée,
Après Thessale ot la teste coupée;
En Egipte le fist ly roys fenir
Tholomé par traïson dampnée :
Toudis avient ce qu'il doit avenir.*

AUTRE BALADE

*Depuis que le diluge fu
Et que les cinq citez fondirent
Par leur péchié, par ardent fu,
Que Loth et sa femme en yssirent;
Ne puis que les prophètes dirent
Les maulx dont ly mons seroit plains,
Près de la fin li noms Dieu vains,
Et sa loy escandalisée,
Ne fut li termes si prochains
D'estre monarchie muée.*

BALADE ÉQUIVOQUE, RÉTROGRADE ET LÉONIME

Et sont les plus fors balades qui se puissent faire, car il convient que la dernière syllabe de chascun ver soit reprise au commencement du ver ensuiant, en autre signification et en autre sens que la fin du ver précédent; et pour ce sont telz mos appelez *équivoques* et *rétrogrades*; car en une meisme semblance de parler et d'escripture, ilz huchent et baillent signification et entendement contraire des mos derreniers mis en la rime, si comme il apparra en ceste couple de balade mise cy-après.

AUTRE BALADE

*Lasse, lasse! maleureuse et dolente,
Lente me voy, fors de souspirs et plains.
Plains sont mes jours d'ennuy et de tourmente.
Mente qui veult, car mes cuers est certains;
Tains jusqu'à mort, et pour celli que j'ains,
Ains mais ne fut dame si fort atainte,
Tainte me voy, quant il m'ayme le mains.
Mains, entendez ma piteuse complainte.*

Et convient que toutes les couples se finent par la manière dessusdicte tout en équivocacion rétrograde, ou autrement elle ne seroit pas dicte ne réputée pour équivoque ne rétrograde, supposé ore que le derrenier du ver se peust reprendre à aucun entendement d'un ver ensuiant, se il ne reprenoit toute autre chose que le précédent.

AUTRE BALADE DE NEUF ET DE HUIT PIEZ, ET DE HUIT VERS
DE RYME PAREILLES CE SEMBLE PAR LA MANIÈRE DE L'ESCRIPRE,
QUI EST UNE MESME ESCRITURE, ET PAR LETTRES SEMBLABLES

Et ne se pourroit congnoistre que par la manière du prononcer en langue françoise, car les mos sonnent par la prononciacion l'un mot une chose et l'autre une autre; et ainsi semble que nous avons deffault de lettres, selon mesmes les Hébreux; et apparra ci-après par la lecture. Item en la dicte balade à envoy. Et ne les souloit-on point faire anciennement fors ès chançons royaulx, qui estoient de cinq couples, chascune couple de dix, onze ou douze vers, et de tant se puelent bien faire et non pas de plus par droicte règle. Et doivent les envois d'icelles chançons, qui se commencent par *princes*, estre de cinq vers entez par eulx aux rimes de la chançon sanz rebriche; c'estassavoir deux vers premiers, et puis un pareil de la rebriche; et les deux autres suyans les premiers, d'eux concluans en substance l'effect de ladicte chançon et servens à la rebriche. Et l'envoy d'une balade de trois vers ne doit estre que de trois vers aussi, contenant sa matère et servans à la rebriche, comme il sera dit cy-après.

AUTRE BALADE

*Chascuns se plaint, chascuns ordonne
Sur ce que Dieux a ordonné;
Ly uns dit, quant il pluet ou tonne :
Que n'a Dieux le beau temps donné!
Las! c'est trop pleu et trop tonné,
S'il fait chaut on souhait de froit :
Pourquoy est-on si mal sené?
Encor est Dieux où il souloit.*

L'ENVOY

*Princes, chascuns veult mettre bonne
Aux euvres Dieu qui tout voit;
C'est péchiez; sa justice est bonne :
Encor est Dieux où il souloit.*

D'AUTRES BALADES DE SEPT VERS

Item encores puet l'en faire balades de sept vers, dont les deux vers sont toujours de la rebriche, si comme il puet apparoir cy après :

BALADE

*Parfondement me doy plaindre et plourer
Et regreter des neuf preux la vaillance,
Car je voy bien que je ne puis durer;
Confort me fuit, honte vers moy s'avance;
Convoitise met en arrest sa lance,
Qui me destruit mon plus noble païs.
Preux Charlemaine, se tu fusses en France
Encor y fust Roland, ce m'est advis.*

*Alixandre, qui ot à justicier
Tout le monde par sa bonne ordonnance,
Quant il sçavoit un poure chevalier,
Armes, chevaulx li donnoit et finance;
Pour sa bonté li faisoit révérence.
De ce faire sont les plus haulx remis.
Preux Charlemaine, se tu fusses en France
Encor y fust Roland, ce m'est advis.*

*Car chascun jour me fault amenuisier
Par le défaut de vraye congnoissance,
Et par déduit qui tient en son dangier
Cil qui doit en moy mettre deffense,
Par le jeune conseil qu'il a d'enfance,
Dont Roboam fut convaincus jadis.
Preux Charlemaine, se tu fusses en France
Encor y fust Roland, ce m'est advis.*

AUTRE BALADE

*S'Ector li preux, César et Alixandre,
Deyphile, Tantha, Sémiramis,
David, Judas Machabée, qui tendre
A subjuguier voudrent leurs ennemis,
Josué, Panthasillée,
Ypolite, Thamaris l'onourée,
Artus, Charles, Godefroy de Buillon,
Marsoppe, Ménélope, dit l'on,
Et Synope qui eurent corps crueux,
Revenoient tout en leur région,
Du temps qui est seroient merveilleux.*

L'envoy.

*Princes, se ceuls qui orent si grant nom
N'eussent tendu à ce qui estoit bon,
Leur renom fust en ce monde douteux;
Or ont bien fait; et pour ce les loe-on;
Mais se tout vir pavoient par raison,
Du temps qui est seroient merveilleux.*

DE LA FAÇON DES SERVENTOYS

Serventois sont faiz de cinq couples comme les chançons royaulx; et sont communément de la Vierge Marie, sur la Divinité; et n'y souloit point faire refrain, mais à présent on les y fait servens comme en une balade; et pour ce que cest ouvrage qui se porte au puis d'amours, et que nobles hommes n'ont pas acoustumé de ce faire, n'en faiz cy aucun autre exemple.

Après s'ensuit l'ordre de faire chansons baladées, que l'en appelle *Virelais*, lesquelz doivent avoir trois couples comme une balade, chascune couple de deux vers, et la tierce semblable au refrain, dont le derrain ver doit, et au plus près que l'en puet estre, servant à reprendre ledit refrain, ainsi comme le pénultime vers d'une couple de balade doit servir à la rebriche d'icelle. Et est assavoir que virelais se font de pluseurs manières, dont le refrain a aucune fois quatre vers, aucune fois cinq, aucune fois sept, et est la plus longue forme qu'il doye avoir, et les deux vers après le clos et l'ouvert doivent estre de trois vers ou de deux et demi brisiez aucune fois, et aucune foiz non. Et le ver après doit estre d'autant et de pareille rime comme le refrain, si comme il apparra cy-après.

SERVENTOYS

*Mort félonne et despiteuse,
Fausse, desloyal, crueuse,
Qui règues sanz loy,
Je me plaing à Dieu de toy,
Car tu es trop périlleuse.*

Merveille est que ne m'arvoy

L'ouvert.

*Quant je voy
Morte la plus gracieuse
Et la mieudre en bonne foy,*

Le clos.

*Qui, je croy,
Fust onques, ne plus joyeuse.
C'est par toy, fausse crueuse,
Ta venue est trop doubteuse;
Tu n'as pas d'arroy :
Espargnier prince ne roy
Ne veulz, tant yes orgueilleuse,
Mort félonne et despiteuse.*

AUTRE SERVENTOYS

*Bien doy faire tristement ;
En dueil et en tourment
Mon temps user,
Quant je me voy refuser
Présentement,
Par un mot trop simplement
Dire ou mander.*

Las! qui le me fist penser!

L'ouvert.

*Foleur, qui désespérer
Fait celement*

Mon cuer et en plours muer,

Le clos.

*Que je ne me puis saouler
D'estre dolent.*

*Car ma dame nullement
Ne daingne amoureuusement
A moy parler,
Mais me fait par tout blâmer
Si durement,
Qu'en moy n'a fors que tourment
Dur et amer.
Bien doy faire tristement, etc.*

AUTRE SERVENTOYS

*Cent mille foiz vous doy remercier,
Chièrre dame, de vostre doulz octroy ;
Car vous m'avez fait plus riche d'un roy,
Et plus d'onnour que ne puis souhaidier.*

Car maint seigneur garni de noble arroy,

L'ouvert. *Riche et vaillant vers vous poursuivre voy,
Pour vostre bien et vostre honnour traictier,*

*Qui mieulx valent en tous estas de moy;
Mais je vous aim telement, par ma foy,
Le clos. Que nullement ne vous puis oublier.*

*Et quant vous plaist de tant humilier,
Que la douçour de vo parler reçoÿ,
Vous me tenez en si amoureux ploy
Qu'autre après vous jamais ne quier.*

Cent mille foiz vous doy remercier.

RONDEL SANGLE

*Cilz qui onques encores ne vous vit
Vous aime fort et desire véoir;*

*Or vous verra, car en cest espoir vit
Cilz qui onques encores ne vous vit.*

*Car pour les biens que chascun de vous dit,
Vous veult donner cuer, corps, vie et pouvoir,
Cilz qui onques encores ne vous vit.*

AUTRE RONDEL

*Je ne vueil plus à vous, dame, muser;
Vous povez bien quérir autre musart;
Tart m'apperçoÿ qu'om m'a fait amuser.*

Je ne veuil plus à vous, dame, muser.

*Ne plus n'espoir en vous mon temps user,
Quant d'esprevier sçavez faire busart.
Je ne vueil plus à vous, dame, muser.*

RONDEL DOUBLE

*Joieusement, par un très doulz jour,
En jouissant menrray vie joieuse,
Comme cellui qui se doit resjouir
Et joie avoir en la vie amoureuse*

*Se joieus suy chascun le puet veir
A mon chanter très plaisant, gracieuse.*

*Pour ce doy bien vostre amour conjouir,
Et joye avoir, humble flour précieuse;
S'en chanteray tant que l'en puist ouïr
Que mon chant vient de voix douce et piteuse.*

*Joieusement, par un très doulz jour,
En jouissant menrray vie joieuse.*

LA FAÇON DES SOTES BALADES ET PASTOURELLES

Item, quant est aux pastourelles et sotes chançons, elles se font de semblable taille et par la manière que font les balades amoureuses, excepté tant que les matères se diffèrent selon la volonté et le sentement du faiseur; et pour ce n'en faiz-je point icy exemple pour briefté et pour abrégier ce livret.

CY PARLE DE LA FAÇON DES LAI;

Item, quant est des laiz, c'est une chose longue et malaisiée à faire et trouver, car il y fault avoir douze couples chascune partie en deux, qui font vingt-quatre. Et est la couple aucune foiz de huit vers, qui font seize; aucune foiz de neuf, qui font dix-huit; aucune foiz de dix, qui font vingt; aucune foiz de douze, qui font vingt-quatre; de vers entiers ou de vers coppez. Et convient que la taille de chascune couple à deux paragraphes, soient d'une rime toutes différens l'une couple à l'autre, excepté tant seulement que la derrenière couple des douze, qui font vingt-quatre, et qui est et doit estre conclusion du lay, soit de pareille rime, et d'autant de vers sanz redite, comme la première couple. Et pour exemple de ce je mes cy trois couples d'un lay, et par ycelles considérer, et attendu ceste règle, l'en pourroit diversifier les autres couples, et faire jusqu'à douze, qui font vingt-quatre, par la manière que dit est. Et qui se doubteroit de ce non pouvoir retenir, il ne faudroit que prendre un lay, car ilz sont assez communs; et ce seroit trop longue chose de l'avoir escript en ce livret.

LAYS

*Puisqu'il me convient partir,
D'amours martir,
Las! que feray,
Où iray,
Que devendray?
Fors que languir
Tant que m'amour et mon plaisir
Deguerpiray.*

*C'est celle que je desir
D'ardent desir,
De cuer vray,
Celle à qui j'ay
Mon recourir;
Par li puis vivre ou mourir,
Pour ce m'esmay.*

*Car de Dydo ne d'Elayne,
De Judich la souveraine,
D'Ester ne de Tisbée,
De Lucesse la roumaine,
Ne d'Ecuba la certaine,
Saire loyal, ne Médée,
Ne pourroit estre trovée
Dame de tant de biens plaine :
C'est l'estoille tresmontaine,
Aurora la desirée.*

*C'est l'estoille clère et saine;
De toute beauté humaine
C'est la bien endotrinée;*

*En chant très douce seraine,
En honneur la primeraine,
D'umilité aournée;
Dame de douçour clamée,
De beau parler la fontaine;
De toute grace mondaine
En ce monde renommée.*

*Mais ses gens corps
Et ses deppors
Est uns trésors
Très précieux,
Dont je suis mors
Si je vois hors.
Las! dolereus,
Maleureus
Et souffraiteus,
Que feray lors,
Se reconfors
Et doulz ennors
Ne m'est piteus!
Viengne la mors,
Je m'y acors
Au langoreus.*

*Quant je recors
Les doulz confors,
Les regars fors
De ses doulx yeulx,
Qui m'ont amors*

<i>Au dolent mors</i>	<i>Tous dolens pors,</i>
<i>Des amoureux;</i>	<i>Les maulx douteux</i>
<i>Les gracieux</i>	<i>A tristes pors</i>
<i>Et doulz rappors</i>	<i>M'a desconfors,</i>
<i>Par qui je pors</i>	<i>Me mis périlleux.</i>

et par cest exemple de six couples de lay différens l'une de l'autre en mètre et en nombre de vers, et aussi en ryme; lesquelles six couples ne font que troys. Des douze que un lay doit avoir puet estre c element entendue la forme et la taille d'un lay, à tous ceuls qui les vourront faire. Et pour mieulx veoir la différence desdictes couples en ay-je cy mis trois suyvvamment. Et doit la derrenière des douze estre semblable de ryme et de nombre de vers à la première, ainsi comme il appert par la fin de ce présent lay, où il a ainsis escript :

<i>Pour ce prie à souvenir,</i>	<i>Avec moy le vueil tenir</i>
<i>Que tost venir</i>	<i>Et tant feray</i>
<i>Quant m'en iray</i>	<i>Que j'aray</i>
<i>Sanz délay,</i>	<i>Quant revendray,</i>
<i>Face ce lay</i>	<i>Par poursuivre</i>
<i>Au départir</i>	<i>Grace, honneur et remerir,</i>
<i>A ma dame, et sanz mentir</i>	<i>Ou g'y mourray.</i>
<i>Liez en seray.</i>	

Item, semblablement et finalement pourra sçavoir un chascun qui de son noble couraige aura la musique naturele faire et amender, par cest présent art, avecques son noble engin, toutes manières de balades, rondeaulx, chançons baladées, serventois, sotes chançons, laiz, virelais et pastourelles en regart aux exemples et articles cy-dessus escripts, et autres que l'en puet veoir en tel cas communément de ceulx qui mieulx et plus saigement le scevent et sçauroient mieulx faire que moy, qui suy rudes et de gros entendement, et soubz la correpcion des quelz je soubmet ce qui fait en est à leur amendement, en eulx suppliant que se aucune chose y a faicte moins suffisamment, ou que j'aye péchié contre l'art en aucune manière, ilz me vueillent ce pardonner en l'imputant à ma simplesse et ignorance, et le corrigent humblement pour honour de la science, et pour l'amour des aprantis; car ce qui fait en est, a esté du commandement d'un mien très grant et espécial seigneur et maistre, auquel pour mon petit engin, ne autrement, pour l'obéissance que je lui doy excusacion n'eust pas eu lieu quant à moy. Et pour ce lui supplie très humblement qu'il vueille prandre en gré ce que j'en ay peu et sceu faire, et à moy pardonner mes faultes. Car qui fait ce qu'il puet et scet, au commandement de son seigneur pour ce que obéissance uault mieulx que offrande, ne sacrifice, comme dit la Sainte Escripiture, il doit estre prins en gré et tenu pour excusé.

Ce fut fait le 25^e jour de novembre l'an de grace Nostre Seigneur mil CCC LXXX et douze.